

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

<p>Exercice 2008 - Budget principal et budgets annexes - Décision Modificative n° 3 - Adoption</p>

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les décisions modificatives sont des actes budgétaires qui permettent d'adapter ou d'ajuster les prévisions du budget tout au long de l'année.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°3 qui, tout comme le budget primitif, se présente, en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Les mouvements budgétaires résultent de la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.

Les mouvements réels correspondent à des prévisions d'entrées et de sorties de fonds.

Les mouvements d'ordre sont des écritures d'ordre budgétaires ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

Les opérations d'ordre existant entre les sections d'un budget ou à l'intérieur même de celles-ci sont de nature comptable et sont le plus souvent obligatoires.

Elles peuvent exister également entre les sections du budget principal et de ses budgets annexes et vice-versa (versement ou remboursement d'avances, subventions d'équipement et/ou d'exploitation, etc ...).

Bien que simples « jeux » d'écriture, elles présentent un intérêt réel en termes de gestion. Elles favorisent la transparence et la lisibilité des comptes, la sincérité des résultats et participent à la vérité des coûts.

Ce rappel effectué, la présente décision modificative se présente, tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	22.683.198,14	22.683.198,14	2.732.411,34	-2.232.262,66	19.950.786,80	24.915.460,80
Section de fonctionnement	5.965.962,51	5.965.962,51	913.655,25	5.878.329,25	5.052.307,26	87.633,26
TOTAUX	28.649.160,65	28.649.160,65	3.646.066,59	3.646.066,59	25.003.094,06	25.003.094,06
Excédent ou déficit	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	28.649.160,65	28.649.160,65	3.646.066,59	3.646.066,59	25.003.094,06	25.003.094,06

Comme le tableau, ci-dessus, le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'équilibrent en recettes et dépenses à **28.649.160,65 €**, les mouvements réels à **3.646.066,59 €** et les mouvements d'ordre à **25.003.094,06 €**.

La présente décision modificative appelle les principaux commentaires suivants :

Les mouvements d'ordre rassemblent dans les divers budgets des écritures de type patrimonial, avec des prévisions s'équilibrant en recettes et dépenses,

- d'intégration, dans les réseaux communautaires, après mises aux normes communautaires, de réseaux privés (voiries, canalisations d'assainissement) ;
- d'intégration au fur et à mesure de leur réalisation de projets dont la réalisation a été confiée à des tiers (Halle Centrale du MIN de Bordeaux-Brienne, zones d'aménagement concerté (Pessac Centre-Ville, Blanquefort Centre-Ville, Parempuyre Centre-bourg, Lormont Chaigneau Bichon, études préopérationnelles ZAC Lucien Faure à Bordeaux) ;
- d'ajustement des prévisions de dotations aux amortissements et de reprises de quote-part de subventions au compte de résultat ;
- des écritures de basculement en « immobilisations en cours », les travaux étant lancés, de frais d'études acquittés en « immobilisations incorporelles » en compte 2031 « Frais d'études » dans l'attente précisément du lancement des travaux, etc ...

Les mouvements réels rassemblent quelques opérations nouvelles avec, par exemple, au budget principal, en section d'investissement, au chapitre 204, le financement, par virements de crédits,

- de subventions d'investissement à finalité économique que le Conseil de Communauté a décidé d'octroyer à divers projets (Pessac Cité de la Photonique Unitec), attribution d'une subvention à la SEML « Route des Lasers » pour la réalisation d'un bâtiment industriel et de services (116.458 €), Saint-Médard-en-Jalles : une aide de 453.064 € au projet mené par la SNPE Matériaux énergétiques Projet PYRAUTO, l'implantation de l'Institut Régional de Formation et

d'Enseignement (IRFE) de la Croix Rouge Française à Bègles Terres-Neuves (150.000 €), une contribution de 12.000 € à verser à la Chambre d'Agriculture de la Gironde pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la construction d'un nouvel abattoir en Gironde ;

- Dans d'autres domaines, des crédits sont dégagés, par exemple, (61.225 €) pour la participation de la CUB (76.225 €) dans le cadre du Plan Garonne, aux travaux d'aménagement paysagers liés à l'extension du Parc aux Angéliques de la Bastide, parc urbain d'agglomération classé en zone naturelle en bord de fleuve, un complément de crédit de 126.174 € pour permettre à la CUB de faire face à sa décision de participer, à hauteur de 366.174 €, au programme d'actions 2008 lancé par l'Association Bordeaux Technowest avec participation au financement de la pépinière (incubateur) dédiée aux métiers du secteur Aéronautique/Spatial/Défense (A.S.D.) et à la réflexion et aux actions menées par la mise en place du parc technologique Bordeaux Aéroparc et de l'Ecoparc de Blanquefort.

Au budget annexe Transports, un crédit d'études de 1.220.000 € est subdivisé pour pouvoir suivre, dès l'origine, et à l'instar des 1^{ère} et 2^{ème} phases du Tramway, de manière individualisée, les dépenses qui seront réalisées pour les projets de Tram-Train et de 3^{ème} phase, dans l'attente de l'adoption, le moment venu, pour ces projets, de délibérations de type AP/CP.

Enfin, dans la mesure où la période des élections n'a pas permis de présenter au Conseil de Communauté la « DM fiscale » habituelle d'ajustement du produit fiscal et des dotations de l'Etat à l'issue de la notification de celles-ci par les autorités habilitées, cette décision modificative est mise à profit pour adapter les prévisions de produit fiscal et des dotations de l'Etat.

Par rapport aux prévisions retenues au budget primitif 2008 voté en décembre dernier, la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- est en mesure d'abonder sur le budget principal ses ressources de 4.909.553 € qu'il est proposé d'affecter à la réduction du volume très important d'emprunts à contracter (361 M€, BP + reports et tous budgets confondus),
- doit, au budget annexe « Déchets Ménagers et assimilés », ajuster à la baisse de 314.342 €, le produit de TEOM pour laquelle les taux ont été maintenus inchangés.

Il s'agit bien ici d'un recalage par rapport aux prévisions retenues au budget primitif car il importe de rappeler qu'entre 2008 (181.214.947 €) et 2007 (179.161.571 €), la CUB a vu sa D.G.F. (dotation d'intercommunalité + dotation de compensation) évoluer globalement de 1,15 % (+2.053.376 €), soit une évolution inférieure à celle de l'inflation, situation, maintes fois, dénoncée par les Communautés Urbaines.

Par ailleurs, ses allocations compensatrices de taxe professionnelle ont globalement diminué de 22,65 % (-4.278.076 €) entre 2008 (14.608.906 €) et 2007 (18.886.982 €).

Telles sont les principales caractéristiques de la présente Décision Modificative n° 3 qu'il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir, en application de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) d'une part, et de la délibération n°2007/1006 du 9 novembre 2007, d'autre part,

- **adopter**, par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, cette décision modificative qui, tous budgets et toutes sections confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses, à 28.649.160,65 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2008

M. LUDOVIC FREYGEFOND